Procès-verbal de réunion du Comité National EITI Madagascar

N° 03-2026/EITI-MDG/CN

L'an deux mille vingt-six, les huit septembres à onze heures s'est tenue au Mining Business Center (MBC) Mamory-Ivato, la réunion du Comité National EITI-Madagascar avec la délégation du Secrétariat International de l'ITIE.

Étaient présents

Champion ITIE

- Représenté par Monsieur RATSIMBAZAFY Mihary, Directeur Général *pi* de la Centrale de l'Or de Madagascar

Secrétariat International de l'ITIE

- Monsieur Papa Alioune Badara PAYE, Conseiller Afrique Francophone et Directeur pays pour Madagascar
- Monsieur Solofo RAKOTOSEHENO, Conseiller Afrique Francophone
- Monsieur Khamal CLAYTON, Chargé de mission principal des politiques

Collège Administration

- Primature : Monsieur José Patrick ANDRIAMPIDY, Direction des Études
- Direction Générale des Mines : Madame Fenosoa RAZANAKOLONA, Directeur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et de l'Environnement
- Direction Générale de l'OMNIS : Monsieur Toavina RANDRIA-MANALINA, Directeur des Systèmes d'Information
- Ministère de l 'Intérieur et de la Décentralisation : Madame Veronirina RAMAROSON : Directeur Général des Réformes Administratives
- Direction Générale des Impôts : Monsieur ROVISON, Inspecteur des impôts
- Direction Générale des Douanes : Monsieur Christophe RAKOTOMALALA, Directeur de la Législation et de la Valeur

Collège Industries Extractives

- Chambre des Mines de Madagascar – BlackEarth Minerals : Madame Lydia BOARLAZA
- Association Professionnelle du secteur Pétrolier Amont Madagascar (APPAM) : Madame Odile RATSIMANDRESY
- Chambre des Mines - VARA Mada: Monsieur Olivier Donat ANDRIAMAHEFAMPARANY
- Fédération des Opérateurs Miniers Malagasy : Monsieur Rado RANDRIANATOANDRO

Collège de la Société Civile

- Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE) : Monsieur Clément RABENANDRASANA
- Association des Ingénieurs des Mines de Madagascar (AIMIMA) : Madame Lalao Manamirindra RABEMIAFARA
- Publiez Ce Que Vous Payez - Alliance Voahary Gasy : Madame Tsirinarindra Mampionona ANDRIANAIVO
- Publiez Ce Que Vous Payez – Transparency International : Monsieur Valéry RAMAHERISON

- Ordre des Ingénieurs de Madagascar (OIM) : Monsieur Ilaidama Harinaivo José RAMANANTOANINA
- Ordres des Journalistes de Madagascar : Monsieur Tolojanahary ANDRIANALIZAH
- Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE) : Madame Jannie Nadia RATSIMBA

Secrétariat Exécutif – EITI Madagascar
- Directeur Exécutif : Monsieur Sergio Clerc MARC
- Personne Responsable des Marchés Publics : Monsieur Thierry ANDRIANTSOA
- Responsable des Finances et du Budget : Madame Toavina Maria RANDRIAMAMPITOVY
- Responsable Juridique : Monsieur Jean Louis RASAMIZANAKA
- Responsable Suivi-évaluation : Monsieur Sergio ETSIAVITRA
- Responsable des Ressources Humaines : Madame DOLININY
- Responsable Cellule information et Communication : Madame E. J HASINJAKA
- Responsable système d'information : Monsieur Tovo RAMAROSON
- Responsable communication : Madame Noro RAKOTONINDRAINA

Observateur :
- *Déléguée du Contrôle Financier :* Madame Fanjanirina ANDRIANARISOA, Inspecteur d'État

Étaient représentés

- Le champion : Monsieur ANDRIAMPARANY Carl, Ministre des Mines
- Direction Générale des Impôts : Monsieur RAFARALAHY Edmond, Directeur Général
- Direction Générale des Douanes : Monsieur RANDRIANJAFY Antoine

Étaient absents

- Association Professionnelle du secteur Pétrolier Amont Madagascar (APPAM) : DANE Marcelle
- Chambre des Mines de Madagascar – ERG Madagascar : MARQUETOUX Jean Luc
- Autres Organisations de la Société Civile (CIGM) : RALISON Andrianalisoa Vonimanitra
- Chambre des Mines de Madagascar – Ambatovy : ANDRIANAIVORAVELONA Serge

La séance a été présidée par Monsieur Mihary RATSIMBAZAFY représentant le Champion ITIE.

Ordre du jour

1. Echange d'information avec la mission du Secrétariat International dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar ;
2. Divers :
   - Elaboration du rapport ITIE 2024-2025 ;
   - Suivi des recommandations de la dernière validation ;
   - Registre Central des Bénéficiaires Effectifs (RCBE) ;
   - Questions diverses.

Le quorum a été atteint et aucune modification de l'ordre du jour n'a été soulevé.
La séance a débuté par des mots de bienvenue à l'encontre de la délégation du Secrétariat International suivi d'une brève présentation des membres du Comité National présents.

1. Prise de parole de la délégation du Secrétariat International

Monsieur PAYE a brièvement expliqué les raisons principales de la mission du Secrétariat International à Antananarivo Madagascar, qui est de s'échanger avec toutes les parties prenantes sur différents points qui sont essentiels. L'objectif est de comprendre aussi bien les avancées, que les défis et ensuite les opportunités liées à l'amélioration de la bonne gouvernance du secteur extractif à Madagascar. Il est aussi essentiel de connaitre si le Comité National (CN) fonctionne normalement et si l'espace civique est bien respectée à Madagascar.

Outre, ont été également rappelé au CN les nouvelles exigences de la Norme ITIE 2023 notamment :

- La mobilisation des recettes domestiques : la divulgation exhaustive des revenus issus du secteur extractif constitue un levier essentiel pour renforcer la mobilisation des recettes publiques. À cet égard, l'expérience de la République Démocratique du Congo illustre l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE, qui a permis d'améliorer la transparence des recettes ce qui a une renégociation d'un contrat minier et à la mobilisation ensuite de près de 4 milliards de dollars de revenus supplémentaires.

- La divulgation des informations du secteur sur :
  - la production et l'exportation.
  - l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE).
  - les politiques et réformes portées sur le secteur extractif.
  - les flux financiers illicites qui constitue un moyen d'estimer les pertes de revenus pour l'Etat sur la production et l'exportation.

- Eclairage sur les coûts des entreprises (Exigence 4.10)
  - Coûts d'exploration et de production dans le secteur extractif.

- Anticorruption :
  - Lutte contre la corruption (exigence 1.4, 1.5, 2.1 et 7.1) :
    - Identifier les risques de corruption et les traiter ;
    - Examiner les questions liées à la gouvernance du secteur ;
    - Intégrer la lutte contre la corruption dans les objectifs de l'ITIE et le travail du GMP ;
  - Divulgation des politiques et des pratiques de lutte contre la corruption (Exigence 1.2 et 2.6) :
    - Politique de lutte contre la corruption ;
    - Engagement dans le processus de vérification préalable rigoureux ;
    - Divulgation des bénéficiaires effectifs ;
  - Seuil de propriété pour la déclaration des bénéficiaires effectifs (exigence 2.5) :
    Adoption d'un seuil de 10% minimum.
  - Transition énergétique :
    - Accroître la compréhension des politiques de transitions énergétiques (Exigence 2.1) : divulgation obligatoire des engagements et politiques
    - Encourager la divulgation des émissions de gaz à effet de serre (Exigence 3.4)
    - Attente à l'égard des recettes futures (Exigences 5.3 et 2.6) : projection de scénario de recettes et divulgation des informations sur les futurs plans.

- Assurer que les évaluations sociales, environnementales et de genre soient accessible au public. (Exigence 6.4)

Monsieur PAYE a tenu à préciser que la divulgation systématique est indispensable afin d'atteindre les objectifs fixés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Aussi, il a formulé plusieurs recommandations, notamment l'identification des informations faisant l'objet d'une publication systématique, la consignation des lacunes relevées dans le rapport, ainsi que l'identification des entités avec lesquelles le Secrétariat exécutif et le CN devront collaborer afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des divulgations.

Il a également souligné que la mise en œuvre effective de la Norme et l'application du Code Minier 2023 constitueront des éléments déterminants dans le cadre de la prochaine évaluation du pays, prévue en janvier 2028.

Par ailleurs, Monsieur RAKOTOSEHENO a invité les membres du CN à consulter l'entrepôt de données minières (Data Warehouse) de la République Démocratique du Congo (RDC), qui est un outil centralisant l'ensemble des informations sur le secteur extractif de la RDC, afin de s'en inspirer et d'en tirer les enseignements pour le contexte national.

Ci-dessous le lien :
https://datawarehouse.ctcpm.cd

2. Échange d'information avec le CN

Afin d'ouvrir les échanges, Monsieur PAYE a invité les membres du CN à partager leur appréciation de la situation politique actuelle, de l'espace civique, du fonctionnement du CN et ensuite les actions prioritaires à mener pour progresser dans la mise en œuvre de l'ITIE.

➢ Observations du Collège de l'Administration

Le secteur extractif malgache évolue dans une direction favorable en matière de mise en œuvre de l'ITIE et de la bonne gouvernance du secteur. Des avancées importantes sont notamment observées dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, à travers les actions menées par le ESAAMLG, ainsi que dans le renforcement de la transparence relative aux bénéficiaires effectifs des entreprises par la mise en place du Registre Central des Bénéficiaires Effectifs. Des efforts sont engagés pour améliorer la traçabilité des exportations aurifères, suites aux écarts et des défis subsistants entre les statistiques nationaux et les statistiques miroirs. La mise en œuvre progressive des différents mécanismes de contrôle et de suivi au sein du Ministère des Mines constitue une avancée. Toutefois, la mise en place d'une raffinerie nationale d'or demeure un élément important à concrétiser afin de renforcer la traçabilité, la sécurisation, l'ajout de valeur dans la chaîne de la filière de l'or à Madagascar. Toutes ces réformes permettront ainsi de renforcer davantage la transparence et la bonne gouvernance du secteur, et de réduire les risques de pratiques illicites et enfin d'améliorer la fiabilité des informations disponibles conformément à la Norme ITIE.

- Observations du Collège des Industries extractives

Le renforcement de la transparence et de la lutte contre la corruption constitue des priorités pour améliorer la gouvernance du secteur extractif à Madagascar. À cet effet, les efforts doivent être portés notamment sur la divulgation des contrats ainsi que sur la déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives, conformément à l'arrêté régissant le Registre Centrale des Bénéficiaires Effectifs (RCBE) et aux travaux du Comité National. La mise en œuvre du nouveau Code Minier contribue également à renforcer la transparence, à travers de nouvelles obligations, notamment en matière de publication des rapports de suivi environnemental et social (PRSE), de mise en conformité des permis existants et de télédéclaration des informations requises sur la plateforme de l'EITI-Madagascar. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et d'information doivent être menées auprès de la population et des différentes parties prenantes afin de favoriser une meilleure compréhension de l'ITIE.

- Observations du Collège de la Société Civile

Les échanges au sein du CN ont fait ressortir un sentiment persistant de ne pas être suffisamment écoutées ni associées dans les processus de gouvernance du secteur extractif notamment sur le processus d'Appel à Concourir relatif à l'exploitation de bauxite de Manantenina, et d'une perception d'être mises à l'écart dans les réformes récentes menées dans le secteur. Cette situation fragilise l'espace civique, notamment dans un contexte marqué par des préoccupations relatives aux restrictions des communications numériques et par l'absence, à ce jour, d'adoption d'une proposition de loi spécifique en la matière.

Toutefois, concernant la liberté d'expression, il a été évoqué que des progrès sont belles et biens constatés par rapport à la situation antérieure sous l'ancien régime.

- Synthèse des échanges

La contexte politique actuelle peut toutefois constituer une opportunité pour engager des réformes visant à renforcer la transparence, la participation citoyenne et la redevabilité dans la gestion des ressources extractives. À ce titre, il apparaît nécessaire de renforcer la transparence sur l'attribution et la gestion des permis miniers ainsi que sur l'identification des bénéficiaires effectifs, tout en assurant un suivi effectif des revenus miniers sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'octroi des titres jusqu'à la collecte, la répartition et l'utilisation des recettes. Les efforts de divulgation des contrats extractifs doivent également être intensifiés afin de permettre un meilleur contrôle citoyen. Une attention particulière devrait par ailleurs être accordée aux projets pétroliers, notamment pour assurer la transparence sur les éventuels transferts ou flux financiers qui y sont associés. La continuité de la gestion, de la conservation et de la publication des données extractives demeure également essentielle, indépendamment des changements institutionnels ou politiques. Enfin, la vulgarisation de l'EITI doit être renforcée auprès des citoyens, des communautés et des acteurs locaux, en mettant davantage en évidence les avantages de l'adhésion et de la participation à l'EITI, notamment en matière d'accès à l'information, de dialogue multipartite, de suivi des revenus et de renforcement de la gouvernance du secteur extractif.

3. Résumés des actions prioritaires par le CN pour 2026 et 2027

a) Vulgarisation de la plateforme de télédéclaration pour être largement utilisées comme le prévoit le Code Minier en vigueur et sensibilisation des sociétés minières.
b) Développement et vulgarisation d'un guide d'utilisation de la plateforme de télédéclaration et établissement d'un accusé de réception des déclarations des sociétés.
c) Suivi de la transparence dans l'octroi des permis miniers
d) Suivi réel de l'état de transfert des revenus dans les Collectivités Territoriales Décentralisées et de la gestion des revenus miniers.
e) Optimiser la divulgation en temps réel des données sur la plateforme ITIE Madagascar
f) Publication des contrats, des Cahiers de Charge et des rapports de suivis environnementaux comme prévu par le Code Minier en vigueur
g) Sensibilisation des sociétés extractives dans la déclaration des bénéficiaires effectifs

La séance a été levée à quatorze heures.